

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018

Au cours de sa séance du 15 février 2018 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2017.**

Le premier est établi par le Maire, le second par Mme le Receveur Communal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2017 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>	<u>Déficit</u>
- section de fonctionnement	913.738,24 €	806.160,78 €	107.577,46 €	
- section d'investissement	313.611,51 €	329.691,36 €		16.079,85 €

Le résultat de clôture générale, c'est-à-dire en tenant compte des exercices précédents est de - 26.574,13 € à l'investissement et de 107.577,46 € au fonctionnement, soit un excédent global de 81.003,33 €

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 107.577,46 €, au financement de la section d'investissement du budget 2018.**

➤ **autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2017.**

Il s'agit d'une formalité administrative pour permettre à la commune de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2018.

➤ **octroyé deux subventions à l'école élémentaire pour le financement de deux classes de découverte.**

Les 27 élèves des classes CM1 et CM2 vont participer à une classe cyclo du 22 au 25 mai 2018 allant de Bousse à Trèves à vélo et retour en bus avec 2 nuits à l'auberge de jeunesse à REMERSCHEN et une nuit à TREVES.

Les 43 élèves des classes CP, CE1 et CE2 vont participer à une classe de découverte en Meurthe-et-Moselle du 14 au 16 mai 2018 avec 2 nuitées au centre d'hébergement de BEAUMONT.

Le Conseil Municipal a octroyé 10 € par élève et par nuit pour cofinancer ces sorties scolaires, soit 810 € pour la sortie à vélo et 860 € pour la sortie « nature ».

➤ **autorisé le recrutement d'un agent contractuel pour gérer la bibliothèque communale.**

L'agent en charge actuellement de la bibliothèque prend sa retraite. Sa remplaçante, Mme Maryline PRZEWOZNY, effectuera à compter du 01 mars 2018 12 heures par semaine. La bibliothèque sera ouverte au public à compter de cette date les mercredis et les vendredis de 15 à 18 heures.

➤ **autorisé le recrutement d'un agent contractuel pour assurer l'entretien de locaux communaux.**

C'est le même agent qui prend sa retraite qui doit être remplacé pour assurer l'entretien des locaux de l'école élémentaire, de l'espace socio culturel et de la mairie. Mme Michèle LOUIS effectuera à compter du 01 avril 2018 46 % d'un temps complet.

➤ **autorisé la signature d'un avenant de prolongation de la convention signée avec Metz-Métropole pour la fourniture de sacs noirs et transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.**

Cet approvisionnement destiné aux différents services de la mairie devait initialement prendre fin le 06 novembre 2017. La prolongation n'a pas de terme précis. Elle est soumise aux disponibilités de stock dont dispose Metz Métropole.

➤ **autorisé la signature d'un avenant de prolongation de la convention signée avec Metz-Métropole relative à l'installation d'un point d'apport volontaire de collecte de textile, linge de maison et chaussures.**

La convention initial signée pour cinq ans est prolongée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2019. Il est rappelé que ce point de collecte est installé sur le parking du groupe scolaire.

➤ **autorisé la signature d'une convention de prestations pour service rendu en matière de collecte et traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers.**

Lorsque la commune va sollicité la mise en place de bacs poubelle, de bennes déposables ou autres lors de manifestations communales, le service sera facturé par Metz Métropole. Cette convention définit les modalités juridiques, techniques et financières de ces services qui n'entrent pas dans le champ de la compétence de Metz Métropole.

➤ **pris acte de la suite donnée à deux déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit du dernier compte-rendu présenté, le droit de préemption urbain faisant partie des outils liés à la compétence « Plan Local d'Urbanisme » transférée à la Métropole à compter du 01 janvier 2018.

Avant de lever la séance, Mme le Maire fait le point sur divers dossier en cours et annonce ou rappelle l'agenda des prochaines semaines à venir.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.